



Charte d'affiliation

Pour les nouveaux clubs

Le club qui s'affilie à la Fédération française de cyclotourisme s'engage par un acte volontaire et choisi de :

Respecter les règlements fédéraux

- Les statuts fédéraux,
- Le règlement intérieur, et ses annexes (charte sur la publicité, charte des organisations, règlement médical en application du nouveau Code de la santé publique, règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage, règlement disciplinaire, règlement financier).

Adhérer et soutenir l'éthique fédérale c'est :

- Ne pas organiser de compétitions,
- Ne pas organiser de cyclosporatives,
- Ne pas porter de maillot publicitaire,
- Ne pas écrire d'article vantant les mérites du club dans la presse quelle qu'elle soit, lors d'une participation à une compétition ou une cyclosporative,
- Placer ses actions dans le cadre des objectifs fédéraux : tourisme à vélo, sécurité, formation jeunes, santé...
- Participer à la vie de son comité départemental et de sa ligue : réunions, élaboration du calendrier départemental ou régional, stages, formations, invitations, assemblée générale, etc.

Le club qui ne respecterait pas ces principes fondamentaux ne pourra pas prétendre à une affiliation auprès de la Fédération française de cyclotourisme.

Fait à, le

Signature du Président du club (1) :

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"